

Le 12 février 2026

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **douzième jour du mois de février de l'an deux mille VINGT-SIX**, à 17h00 et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS : mesdames Marie-Josée Filteau, Johanne Fradette et Thérèse McCutcheon ainsi que messieurs Mario Cantin, Brian Wharry et Andrew Phaneuf.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Berger, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Lemay, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Jean-Pierre Berger procède à l'ouverture de la séance, il est 17h02.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par le président de la séance

26-02-013

3. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Brian Wharry
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

26-02-014

Avis de Motion concernant l'annonce d'une séance extraordinaire

Avis de motion est donné par le conseiller Andrew Phaneuf à l'effet qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le 20 février à 19h00. À l'emplacement habituel. Cette séance extraordinaire concernera l'adoption du Budget pour l'année 2026.

26-02-15

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Andrew Phaneuf, il est 17h04.

M. Jean-Pierre Berger
Maire



M. François Lemay
Directeur général et greffier-trésorier